

EPM : une éducation impossible

Vendredi 9 Mars 2007 Pascal Clément, ministre de la justice, était à Meyzieu (région Rhone Alpes) pour inaugurer le premier établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) qui ouvrira le 11 juin 2007. Cet établissement est le premier d'un programme de 7 EPM qui doivent ouvrir d'ici 2008 avec la création de 420 places dans toute la France. En compagnie de l'ancien ministre de la justice, Dominique Perben à qui on doit la création de ces établissements, Pascal Clément s'est félicité de pouvoir enfin proposer une prison dans laquelle les mineurs ne seraient plus en contact avec les majeurs. Il a aussi réaffirmé sa volonté d'en faire un lieu d'éducation puisqu'il a été pensé « autour de la classe, du sport et de la culture » et que pas moins de 43 éducateurs avec des enseignants et des surveillants encadreront les mineurs de cette prison qui pourra en compter jusqu'à 60. Alors qu'aujourd'hui les quartiers mineurs ne sont pas remplis, l'Etat décide de créer de nouveaux lieux d'enfermement sans pour autant faire disparaître les anciens - tous les quartiers mineurs ne vont pas fermer- et ainsi augmenter le nombre de place pour enfermer les mineurs.



Dans la suite logique du vote de la loi sur la prévention de la délinquance, le gouvernement fait le choix de l'enfermement pour la jeunesse en prétendant faire celui de l'éducation.

La fédération CNT santé social fonction publique territoriale réaffirme son opposition à la construction de tout lieu d'enfermement. Une prison, quelle que soit son architecture et les personnes qui y travaillent ne sera jamais un lieu d'éducation. Lorsque l'Etat décide d'enfermer c'est pour punir. La seule éducation possible dans une prison, c'est une éducation à la soumission.

Paris le 10 Mars 2007

Samedi

31 Mars

2007

à 15h

33 rue des Vignoles

75020 Paris

Metro : Avron

Entrée libre

Eduquer par l'enfermement?

Journée d'information, de débat et de réflexion

Projection du film "Eduquer ou enfermer?" de Nathalie LOUBEYRE

Débat en présence de:

Jacques Lesage de la Haye, psychologue

Laurent Ott, formateur en travail social

Jacques Bourquin, historien

L'envolée

Des travailleurs du social et de l'éducation de la CNT

Tables de presse

Apero

Communiqué du Collectif National Unitaire de résistance à la délation

La mobilisation contre le projet de loi "prévention de la délinquance" a permis le retrait des dépistages précoces prédictifs des troubles du comportement des jeunes enfants et l'abandon précipité des dispositions concernant la santé mentale adulte.

Le texte finalement adopté par le Parlement et validé par le Conseil constitutionnel reste malgré tout inacceptable car dangereux pour les libertés individuelles et collectives. Le Collectif national unitaire de résistance à la délation (CNU) réaffirme sa volonté de contre-carrer les atteintes aux droits des personnes qui ne manqueront pas de découler de l'application de ce texte. Le CNU considère également que les règles éthiques des professionnels concernés s'en trouvent bafouées.

Le CNU appelle les salariés et les citoyens à refuser le système de délation que ce texte organise. Le CNU interpellera les candidats à l'élection présidentielle sur leur engagement à abroger cette loi.

La fédération CNT santé social & FPT participe au CNU depuis 2003.



Quand la PJJ applique la loi anti-tabac aux contractuels

Comme toutes les administrations, les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ne font pas exception en matière d'exploitation des salariés. Depuis des années elle remplace des ouvriers professionnels, des secrétaires, des psychologues, des éducateurs... par des contractuels lorsque des postes restent vacants. Cela a plusieurs avantages : l'administration peut mettre fin au contrat quand elle n'a plus besoin du salarié. Elle économise toutes les primes qu'elle aurait dû verser à un fonctionnaire. De plus, elle dispose d'une main d'oeuvre qu'elle peut exploiter tout en lui niant ses droits. Quel contractuel refusera de faire des heures supplémentaires, de s'asseoir sur ses congés ou osera s'opposer à sa hiérarchie lorsqu'il ou elle espère voir son contrat renouvelé.

La situation est d'autant plus grave qu'on emploie des personnes en situation précaire en leur demandant d'être disponible pour s'occuper de mineurs qui sont aussi dans une précarité sociale, psychologique et souvent économique.

Pour remédier à cette situation, la PJJ a trouvé la solution : leur appliquer la loi anti tabac en les mettant dehors. En effet, les nouvelles orientations répressives conduisent l'administration à fermer des structures et à redéployer du personnel. Par conséquent, elle ne renouvellera pas une majorité des contrats pour des personnes qu'elle a exploitées. Des personnes qu'elle a jugé aptes à travailler auprès des mineurs, parfois pendant plus de 5 ans, et qu'elle jette aujourd'hui comme on jèterait un mégot dans la rue. Sauf que pour le mégot on est puni.

En revanche, au début de cette année, le même service déconcentré de la PJJ n'a pas hésité à recruter de nouvelles personnes en contrat de douze ou dix-huit mois pour aller travailler dans les établissements pénitentiaires pour mineurs. Elles ont reçu une formation de trois mois. C'est juste ce qu'il faut pour ne pas parler d'éducation. Et celles et ceux qui oseront la ramener seront renvoyé à la place que leur confère naturellement leur statut : dehors. Finalement c'est peut-être mieux que d'être enfermé.

PLAN D'ACTION RENFORCE POUR LES PERSONNES SANS ABRIS

Une couche de peinture sur les centres d'hébergement avant les élections

Depuis les annonces de Jean-louis Borloo et Catherine Vautrin, le 8 janvier dernier, au sujet du " plan d'action renforcé pour les personnes sans abri " (PARSA), bien peu d'informations concrètes ont été communiquées. Si le premier volet de ce plan concernant la mise en place d'un droit au logement opposable a été rapidement adopté, les autres mesures portant sur l'amplification de l'offre de logement social et sur l'amélioration des dispositifs d'hébergement d'urgence tardent à être mise en application. La précipitation préélectorale du gouvernement à vouloir subitement remédier au problème du mal logement questionne en effet sur la réalité de la mise en œuvre de ces dispositions et sur leur conformité aux bonnes intentions annoncées.

Le plan prévoit à priori de créer 27100 nouvelles places d'hébergement en 2007. Cependant, en y regardant de plus près, il apparaît que bon nombre de ces places ne sont pas si nouvelles que cela. En effet, sur ces 27100 places, 7000 devraient découler de places libérées en CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) par des personnes devant accéder à du logement social. Autant dire que ce n'est pas pour tout de suite étant donné la faible capacité d'offre actuelle du parc social. De plus, 4500 places d'hébergement d'urgence devraient être transformées en CHRS et 5000 autres en hébergement de stabilisation.

Par ailleurs, la transformation de centres d'hébergement d'urgence traditionnels, c'est-à-dire le plus souvent

en grande collectivité, en hébergement de stabilisation devrait logiquement impliquer un déficit de places puisqu'il est question de proposer des chambres de deux personnes maximum. Rien ne dit que des budgets sont prévus pour rééquilibrer la capacité globale d'accueil en hébergement. En définitive, on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres mais le compte n'y est pas.

En outre, le budget qui devrait être alloué par nuit et par personne hébergée s'élève à 38€. C'est effectivement davantage que ce qui est attribué actuellement pour les centres d'hébergement d'urgence mais au regard de la vocation nouvelle de ces structures, cela semble peu. La spécificité du public accueilli, les objectifs fixés, la rupture avec la logique de simple mise à l'abri vont nécessiter un surcroît de travail social et donc de professionnels. Mais ce paramètre ne semble pas pris en compte dans la budgétisation de ces dispositifs. Il est donc à prévoir que les travailleurs sociaux intervenant dans ces structures se retrouveront en sous effectif et ne pourront assumer la charge de travail qui leur sera confiée. Dans ce cas, la stabilisation risque de perdre de l'intérêt car elle ne représenterait qu'une extension de la durée d'hébergement sans nécessairement apporter la possibilité aux personnes de se voir proposer un accompagnement social adapté permettant de rompre avec ce type de dispositif. Mais d'ici là, les élections seront passées.

La CNT ? C'est quoi ?

Un syndicat ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois les champs économique, politique, social et culturel.
De lutte ! Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.
Autogestionnaire ! Parce que les décisions doivent être prises à la base.
Solidaire ! Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée.
Anticapitaliste ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... **Un projet révolutionnaire.**

Coupon à retourner à : Syndicat CNT santé social & FPT
33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Je souhaite recevoir gratuitement:

"La Sociale", le bulletin de la fédération CNT santé social & FPT: OUI NON

Trois n° du Combat Syndicaliste, le mensuel des Syndicats CNT: OUI NON

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville et code postal :

E-mail:

Profession:

Je souhaite prendre contact avec le syndicat CNT santé social & FPT: OUI NON

SYNDICAT CNT SANTE SOCIAL & FPT RP

33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Tel: 06 28 33 42 43 Mail: sante-social.rp@cnt-f.org